

(1)

(N^o 84)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1860.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Dé- partement des Finances des crédits supplémen- taires jusqu'à concurrence de fr. 15,472 38 c.

(Voir les N^{os} 174 et 182 de la Chambre des Représentants.)

Présents: MM. le Baron BETHUNE, Président; LAUREUX, Vice-Président; D'HOOP,
JOOSTENS, ZAMAN, HAUZEUR, BERGH, CASSIERS, et SACQUELEU, Rapporteur.

MESSIEURS,

La proposition de M. le Ministre des Finances consiste à demander aux Chambres un crédit de fr. 15,472 38 c. pour les motifs suivants :

1^o Afin de faciliter l'étude de l'importante question des octrois, le Gouvernement a jugé utile de donner aux Chambres une grande publicité. D'abord, un rapport sur les taxes locales dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; l'autre, l'exposé des motifs du Projet de Loi abolissant les octrois.

2^o Par la loi du 8 septembre 1859, il a été accordé au Gouvernement un crédit de 700,000 francs, pour transférer rue de la Loi les Ministères de la Justice et des Travaux publics.

Pour réaliser ce projet, des dépenses extraordinaires sont indispensables pour déplacer quarante pièces ou bureaux du Département des Finances et 59 employés qui doivent être logés ailleurs, en attendant que les nouveaux bâtiments soient achevés.

En outre, cette translation entraînera, pour frais de déménagement et d'appropriation de locaux et de mobilier, une dépense d'autant plus forte que le mouvement de déplacement s'étendra encore à d'autres services.

En outre, eu égard à l'importance des archives, le déménagement devra être dirigé et surveillé avec soin.

Cette surveillance sera exercée par les employés, huissiers et messagers attachés au Département des Finances.

L'équité exige que ce service soit rémunéré à la charge du crédit réclamé.

(2)

Il est impossible de préciser d'avance le montant de la dépense, mais on estime qu'elle ne sera guère moindre de 7,000 francs.

Ces explications justifient la demande du crédit de . . fr. 15,000 »

3° Le 23 janvier dernier, le sous-brigadier des douanes commandant le poste de Coq, province de la Flandre occidentale, est allé toucher à Bruges les traitements des employés de sa brigade.

En retournant à sa résidence, il a été assassiné et son corps, percé de plusieurs coups de couteau, a été retrouvé dans le canal de Bruges à Ostende.

Les auteurs de ce crime ont volé la somme de fr. 548 79, qu'il avait sur lui.

Le crédit demandé a pour but de dédommager les autres employés de la perte de leurs traitements, s'élevant ensemble à. fr. 472 38

Déduction faite de celui de la victime de l'assassinat. . fr. 15,472 38

En conséquence, Messieurs, votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer d'allouer le crédit demandé.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
CH. SACQUELEU.